

Union des DDEN 49

Au service de l'école publique depuis 1947

La Lettre des DDEN 49

N°10 Avril/Mai 2023

L'Education nationale en danger ?

SOMMAIRE

- Edito : l'Education Nationale en danger ?
- Formation de la voie professionnelle
- Echo des circonscriptions
- Concours Education à la citoyenneté
- Formation des DDEN : une réussite !
- Qualité de l'air dans les écoles : nouvelle réglementation
- Les écoles publiques ont besoin de vous !

Le Pacte, l'expérimentation dans le cadre du CNR éducation « notre école faisons-la ensemble », la loi Rilhac, la réforme de la voie professionnelle, la proposition de loi Brisson au Sénat...

Le Pacte

Dans une lettre commune du 12 avril, tous les syndicats enseignants s'adressent à la première ministre et au ministre de l'Education nationale pour dénoncer le Pacte comme contraire à une véritable revalorisation nécessaire. Ils écrivent : « Quant au Pacte, nous réfutons le terme de revalorisation pour cet instrument qui ne répond en rien aux attentes des collègues. Loin de contribuer à la revalorisation attendue par toutes et tous, il va conduire à un alourdissement de la charge de travail des personnels ... »

« Notre école faisons-la ensemble »

Sur le site du ministère nous pouvons lire : « Faire émerger dans le cadre de concertations locales des initiatives nouvelles de nature à améliorer la réussite, le bien-être des élèves et à réduire les inégalités, tel est l'objectif de la démarche pour « faire notre école ensemble » ... « Dès à présent, sous le pilotage du directeur d'école, du principal ou du proviseur, chaque communauté éducative peut choisir de s'inscrire dans la démarche en bénéficiant d'un accompagnement dédié et personnalisé par une équipe d'appui locale. » ... « Solliciter un soutien financier via le fonds d'innovation pédagogique »

A l'instar du Pacte développant l'indemnisation des missions particulières, ce dispositif ne favorise-t-il pas les projets particuliers dans le cadre des projets éducatifs territoriaux ?

Loi Rilhac

Cette loi modifie la fonction de direction des écoles, elle a été adoptée après la mise en place de l'expérimentation « d'écoles autonomes » à Marseille.

Dans le compte rendu du groupe de travail ministériel du 29 mars 2023 concernant les projets de décrets d'application sur la direction d'école (loi Rilhac), les syndicats enseignants s'expriment ainsi :

Directeur de publication

Dany Rosier

Ont participé à cette Lettre

Yves Ajello, Josette Boisneau, Patrick Duyts, Michel Landron, Jacques Manceau, Dany Rosier,

Maquette et réalisation

Patrick Duyts



« Pour les organisations FNEC FP-FO, FSU, CGT, SUD, SNALC, la loi Rilhac ne se justifiait pas. Dans les faits, cette loi, que nous voulons voir abroger, ouvre un large champ des possibles vers le statut hiérarchique que nous refusons. »

Avec cette loi, là encore la perspective des écoles autonomes et des territoires inquiète sur l'avenir de l'Education qui risque de ne plus être nationale ?

Réforme de la voie professionnelle (voir l'article ci-après)

La réforme des lycées professionnels vise à les transformer en centres d'apprentissage patronaux, met en cause les diplômes nationaux et le statut des professeurs des lycées professionnels.

Proposition de loi Brisson

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/textes/l16b1081_proposition-loi

Le mardi 11 avril, un projet de loi intitulé « pour l'école de la liberté, de l'égalité des chances et de la laïcité » a été étudiée par le Sénat. Le premier des douze articles donne l'orientation principale :

AUTONOMIE

Nous vous invitons à lire les motifs exposés par les initiateurs de ce projet de loi. Vous y trouverez des réponses à nos inquiétudes.

<https://www.senat.fr/leg/exposes-des-motifs/ppl22-320-expose.html>,

Comme elle le fait régulièrement, notre Union des DDEN de Maine et Loire va rencontrer les associations amies de l'école publique, les syndicats enseignants pour discuter

de cette situation très préoccupante pour l'avenir de l'école de la République.

Dany Rosier

Président de l'Union des DDEN 49

Réforme de la voie professionnelle



Présentation de la réforme à Saintes -photo AFP

Le 4 mai dernier, à Saintes, le Président de la République vient de présenter sa réforme des lycées professionnels en promettant un budget de 1 milliard d'euros.

Les objectifs affichés, « zéro décrochage », « 100% d'insertion en enseignement supérieur ou en emploi », « lutte contre l'orientation subie », « découverte des métiers au collège ». Ces objectifs ne sont pas nouveaux : ce sont ceux de l'ensemble des professeurs de lycée professionnel qui travaillent au service des élèves par contre la mise en œuvre des modalités concrètes pour les atteindre sont inquiétantes.

Les lycées professionnels ne préparent pas seulement au certificat d'aptitude professionnel (CAP) en deux ans, mais aussi au baccalauréat professionnel (Bac pro) en trois ans et à des brevets de techniciens supérieurs (BTS), deux ans après le bac, et même certains élèves poursuivent vers des licences professionnelles.

Ces formations permettent souvent à des élèves en échec scolaire de reprendre confiance dans leurs capacités et de réussir leurs examens.

Les résultats sont excellents puisque, pour chacun de ces diplômes, la réussite dépasse les 80%. Alors pourquoi réformer de fond en comble la voie professionnelle ?

Les principales mesures :

- Suppression de formations pour les faire correspondre au bassin d'emploi qui limiterait ainsi l'éventail des formations

pour les jeunes élèves. C'est oublier le rôle du Lycée professionnel qui forme le jeune à un métier, pas à un emploi. C'est aussi supprimer de nombreux postes de professeurs dans les matières ne correspondant pas au bassin de l'emploi. Le ministre de l'éducation nationale envisagerait le reclassement de ces professeurs comme professeurs des écoles !

les plus fragiles ? En grande partie, ceux-ci travaillent en complément de leurs études pour pouvoir subvenir à leurs besoins élémentaires.

-La création de professeurs associés issus du monde de l'entreprise « pour aider à injecter des compétences dans les lycées professionnels ».

Ceux-ci viendraient concurrencer les professeurs des lycées qui sont des fonctionnaires d'Etat. N'est-ce pas là un moyen de remettre en cause leur statut et leurs compétences ? Être professeur est un métier ! Cela remet, par là même, en cause la compétence des professeurs de l'enseignement professionnel. Cela permet le transfert déjà engagé, de l'enseignement professionnel du ministère de l'Education nationale vers le ministère du Travail.

Pour nous, il ne s'agit pas de donner « plus de temps d'entreprises aux jeunes » reconnus comme de bons techniciens des métiers mais de « plus d'école et mieux d'école » pour leur donner les bases scolaires minimales pour permettre à chacun de s'adapter aux futures technologies et si besoin de se reconvertir tout au long de leur vie professionnelle. En lycée professionnel, on ne forme pas que de futurs travailleurs mais parallèlement de futurs Citoyens et Citoyennes éclairé(e)s.

L'enseignement professionnel doit rester sous statut scolaire, public et laïque au sein de l'école de la République.

Patrick Duyts

- S'il est toujours nécessaire de réviser la carte des formations, car des filières orientent vers des formations sans débouchés immédiats ou futurs, alors que des formations n'existent pas, y compris pour des métiers sous tension, cette révision des formations doit être planifiée à long terme et non en fonction des besoins à court terme des entreprises.
- *- Création d'un « Bureau des entreprises » dans chaque lycée professionnel.*
- Rien de nouveau parce qu'il correspond à l'actuelle mission des Directeurs et Directrices aux Formations Professionnelles et Technologiques (ex-chefs des travaux) qui sont en relation directe avec les entreprises, gèrent les stages au quotidien ainsi que la fidélisation des lieux de stage. ; ils recrutent également les professionnels qui interviennent dans les jurys de diplômes (CAP, BP, Bac Pro, BTS et licence Pro).
- *Expérimentation sur des expériences locales, mettant par là même en cause les examens à valeur nationale.*
- *Stages rémunérés*

Selon la FIDL, 2,80€ de l'heure pour les élèves de Terminale.

Ne faudrait-il pas revaloriser les bourses des jeunes issus de milieux

Echos des circonscriptions

Baugé

Une absence de communication préjudiciable !

Alertés par quelques personnels de direction du Noyantais, nous avons demandé à participer à une rencontre, le 6 avril, les réunissant à des élus et fonctionnaires de la mairie de Noyant-Villages.

Les échanges, prévus de longue date, devaient permettre un tour d'horizon des conditions de rentrée 2023, des observations sur les effectifs, le fonctionnement des transports, les budgets etc. ...

Mais, très vite, des tensions sont apparues à cause de reproches adressés aux représentants de la Mairie.

Les raisons principales étaient des défauts de communication, certaines décisions prises par la commune concernant, entre autres, le personnel communal employé dans les écoles

(temps de présence des ATSEM avant la classe, autorisation des cantinières de participer à des sorties scolaires ...) ayant surpris les équipes éducatives et jeté le trouble !

S'il n'était pas question de remettre en cause l'autorité de la Mairie sur ce personnel, les directrices et directeurs demandaient à être consultés dans ces décisions qui affectaient forcément le fonctionnement des écoles.

Après un dialogue tendu mais positif et constructif, tout le monde s'est accordé à regretter ces petites erreurs de communication qui seront corrigées à l'avenir.

Nous avons pris part à ces échanges et apporté notre esprit de conciliation et de médiation !

Yves Ajello,

Chalennes Bord Loire Layon

L'école publique au cœur des débats de la Commune

Quand les Communes d'Ingrandes (49) et du Fresne (44) ont fusionné en 2016, une Charte avait consigné la volonté commune de pérenniser les 2 écoles publiques « Le Petit Prince » et « Les Petits Ligériens » dans la « Commune nouvelle » comprenant aussi une école privée catholique : « l'école Langevin ».

Par ailleurs, tous les rapports, depuis plusieurs années, signalent la nécessité de réhabiliter l'école publique des Petits Ligériens, belle école bien conçue, mais victime de l'usure du temps.

Aussi quand paraît dans « Ouest-France » du 16 décembre 2022, un article titré « *Les deux écoles publiques bientôt réunies* », ce fut un coup de tonnerre dans un ciel serein.

Comment comprendre une telle manchette alors que ni les Conseils d'école ni le Conseil municipal n'en

avaient jamais délibéré, ce que la législation rend pourtant obligatoire en cas de projet de fusion d'écoles publiques ?

L'émotion est grande parmi les parents, les personnels et les conseillers municipaux non consultés.

Les 2 DDEN ont estimé, conformément à leur mission officielle, qu'il fallait nécessairement délibérer dans chacun des Conseils d'École pour éviter d'inutiles tensions que l'article avait provoquées.

Les conseils d'école se sont donc tenus avec ce point à l'ordre du jour. Malgré l'absence d'un représentant de la Mairie à celui de « L'École du Petit Prince », mais la présence du Maire à celui des « Petits Ligériens », il en est ressorti, le 11 avril, une réunion commune des 2 écoles à l'initiative des parents d'élèves.

Après un débat sérieux et responsable, cette réunion commune adoptera une position unanime demandant au Conseil Municipal :

« La réhabilitation immédiate de l'École des Petits ligériens demandée depuis plus de 10 ans et désormais incontournable et le maintien des 2 écoles publiques du Petit Prince et des Petits ligériens ».

Les autorités municipales invitent à une réunion publique, le 14 avril 2023, tandis que l'Education nationale envoie, le même jour, une Inspectrice responsable de l'hygiène et la sécurité dans les établissements du 49, pour inspecter « l'École des petits ligériens » et rencontrer Monsieur le Maire pour lui indiquer les urgences.

Plus de 100 personnes se déplaceront souhaitant rester ensemble à discuter avec le Maire plutôt que d'être dispersées dans des sous-commissions.

« L'Echo d'Ancenis » et le « Courrier de l'Ouest » rendront compte des débats très largement favorables au maintien des 2 écoles et souhaitant qu'un calendrier de réhabilitations soit présenté, par le Conseil Municipal, convoqué le 15 mai 2023.

Michel Landron

Doué-Loire-Thouet-Aubance

A la suite d'une visite officielle à l'école de Soulangier à Doué en Anjou, en présence de Mme la Directrice et l'élue en charge des affaires scolaires, notre rapport a été envoyé à la Directrice de l'école, à l'Inspecteur de l'Education nationale et au Maire de la Commune de Doué en Anjou.

Nous avons insisté pour que des travaux de sécurisation de la toiture des toilettes et du bureau de direction soient rapidement effectués avant de réaliser une rénovation complète nécessaire des toilettes élémentaires et maternelles.



Ecole primaire de Soulangier- Doué la Fontaine

En raison d'un contentieux au sujet de travaux mal réalisés sur la toiture des toilettes, les travaux urgents ont tardé. Suite aux pluies répétées du printemps une accumulation d'eau sur la toiture risquait d'entraîner un brusque effondrement de la toiture infiltrée d'eau.

Mme la Directrice a immédiatement informé l'Inspecteur de l'Education nationale qui, sur place dès le lendemain matin, a exigé la fermeture immédiate des toilettes et l'apport de toilettes mobiles en remplacement, sous peine de fermeture de l'école pour péril.

L'exigence satisfaite dans les délais, l'école a pu continuer de fonctionner.

Le Maire a accepté de nous recevoir prochainement pour aborder la situation des écoles de Doué en Anjou.

Au cours d'un échange avec M l'Inspecteur à la suite du péril à l'école de Soulangier, nous avons apprécié la réactivité et l'efficacité de M l'Inspecteur auprès duquel nous ne manquerons pas de revenir au sujet de la nécessaire rénovation complète des toilettes de cette école.

Cet échange a permis d'aborder les démarches pour le moins abusives de collèges privés qui dans notre circonscription, à Gennes ou à Doué, se permettent de demander aux directeurs ou aux enseignants de diffuser les invitations aux immersions en collège privé pour les CM2.

Dans une commune, des élèves de CM2 quittent même leur école publique un jour de classe pour participer à l'immersion en collège privé, les directions d'écoles publiques étant mises devant le fait.

M l'Inspecteur s'est engagé à intervenir de manière adaptée, selon les situations. Evidemment, nous suivrons l'évolution de ces situations.

Comme des directrices et des directeurs, des enseignants nous avaient informés de ces pratiques, nous invitons à ne pas hésiter à saisir les DDEN de telles pratiques inacceptables.

Dany Rosier

Saumur

Suite à une demande de la délégation des DDEN de Maine et Loire, M. Benoit Dechambre, Inspecteur d'Académie, ayant donné son accord, les comptes rendus des conseils d'école où il n'y a pas de collègues DDEN sont envoyés au Président de la circonscription.

Ces comptes rendus font l'objet d'une synthèse qui permet de mieux connaître la circonscription et de privilégier les visites d'école nécessaires.

Cette procédure est également en place dans la circonscription de Doué Aubance Loire et Thouet depuis l'année dernière. A la demande des présidents ou présidentes des autres circonscriptions, elle pourrait s'étendre à toutes les circonscriptions.

Patrick Duyts

Brèves

Concours national d'éducation à la citoyenneté



Le Jury départemental initialement composé des représentants l'ANMONM (Pascal Levavasseur et Jacques Manceau) de l'Union des DDEN 49 (Dany Rosier, Jacques Delaune et Josette Boisneau), de la délégation des DDEN de Maine et Loire (Patrick Duyts) et de l'AMOPA 49 (Henri-Marc Papavoine) s'est réuni le mardi 11 avril dernier en présence de Madame Karine Engel, adjointe au Maire d'Angers, chargée de la citoyenneté, de la mémoire et des anciens combattants.

Le jury unanimement s'est félicité de la grande qualité des dossiers reçus.

Catégorie ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ 2023

Deux premiers prix ont été décernés :

***Catégorie Élémentaire** : L'école Jean-Jacques ROUSSEAU, circonscription Angers Ouest et Sud.

***Catégorie Collège** : Le collège Paul ÉLUARD, de GENNES-VAL de LOIRE, circonscription de Doué Aubance Loire Thouet.

Catégorie MÉMOIRE 2023

*** Catégorie Lycée** :

Le premier Prix départemental de la MÉMOIRE 2023 a été décerné au Lycée professionnel Simone VEIL d'ANGERS.

Ces trois premiers prix ont été envoyés au jury national qui s'est réuni à l'Hôtel national des Invalides le 20 avril dernier pour décerner les premiers prix nationaux dans chaque catégorie, premiers prix qui se verront remettre la Médaille de la Présidence de la République.

Les prix départementaux seront remis le 15 juin au Lycée professionnel Simone Veil à Angers.

Au cours de cette manifestation, la médaille d'honneur du Sénat sera remise aux premiers prix départementaux.

Jacques Manceau

Formation des DDEN



Suite à la demande de beaucoup de collègues, une séance de formation a été organisée le 1^{er} avril 2023 à Angers.

Plusieurs circonscriptions étaient représentées : Saumur, Baugé en Anjou, les Ponts de Cé-Sud Loire Vignoble, Cholet Est, Doué Aubance Loire et Thouet, Angers Est, Angers Ouest et Sud.

A partir d'un diaporama, présenté par Patrick Duyts, reprenant l'historique et le cœur de notre mission de DDEN (conseil d'école, visites d'écoles, bâti scolaire, état des locaux, sécurité intérieure/extérieure, restauration...) nous avons pu poursuivre sur notre rôle de coordinateur (suivi des questions posées) et de médiateur (faciliter la résolution de situations conflictuelles).

Une documentation appréciée par les participants(e)s a été distribuée.

Nous avons pris le temps d'échanger et de partager nos propres expériences. La richesse des échanges s'est révélée très formatrice et constructive pour tout le monde.

Tous les collègues DDEN ayant participé à cette réunion ont manifesté leur satisfaction quant au contenu de la formation et l'apport de conseils et outils précieux pour exercer au mieux leur mission.

La durée de cette rencontre semblait ne pas être suffisante (3h00), des échanges et commentaires se sont donc poursuivis dans une ambiance agréable et conviviale autour d'un "pot" de l'amitié.

Plusieurs collègues ont émis l'idée que ces rencontres pourraient être réalisées dans les circonscriptions à la demande des Président(e)s en tenant compte des spécificités de chaque circonscription.

Josette Boisneau

Qualité de l'Air Intérieur (QAI)

Nouvelle réglementation au 1^{er} Janvier 2023



La surveillance de la QAI est une obligation en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018 dans les écoles maternelles, élémentaires et crèches. Depuis le 1^{er} janvier 2020, cette surveillance s'est étendue pour les centres de loisirs, collèges et lycées.

Au 1^{er} janvier 2023, tous ces établissements sont concernés par le Plan d'action sur la QAI. Il implique un contrôle des moyens d'aération et la détection des polluants en espaces clos.

Désormais cette surveillance comporte :

- Une évaluation annuelle des moyens d'aération des bâtiments incluant notamment la mesure à lecture directe de la concentration de CO₂ de l'air intérieur ;
- Un autodiagnostic de la QAI au moins tous les 4 ans ;
- Une campagne de mesures de polluants réglementés réalisée à chaque étape clé de la vie des bâtiments (par un organisme accrédité) ;
- Un plan d'actions prenant en compte l'évaluation annuelle des moyens d'aération, l'autodiagnostic et la campagne de mesures précitées.

Grâce à ces diagnostics, des mesures de prévention et de limitation de la diffusion des polluants en intérieur pourront être prises.

La crise du COVID-19 est partiellement à l'origine de la mise en place de ces nouvelles mesures. Les mesures sont à retrouver dans le [guide complet de l'Ecologie Gouv](#) et sur :

<https://www.ecologie.gouv.fr/qualite-lair-interieur>

Josette Boisneau

Les écoles publiques ont besoin de vous

Ami(e)s de l'école Publique, les DDEN ont pour mission de veiller aux bonnes conditions de vie des élèves à l'école et autour de l'école (sécurité des enfants, restauration scolaire, transport scolaire, accueil périscolaire, ...).

Nommé(e)s officiellement par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN), les DDEN siègent de droit dans les conseils d'école présidés par le/la Directeur(trice) avec les enseignants, les délégué(e)s élu(e)s des parents d'élèves, le représentant de la municipalité. **Nous intervenons toujours dans l'intérêt des enfants.**

Nous travaillons en bonne intelligence avec les personnels des écoles, les élus locaux, les Inspecteurs de l'Éducation Nationale, toutes les associations amies de l'école publique et les organisations syndicales enseignantes.

Notre indépendance est totale. Notre autorité, incontestable, est reconnue par toutes les institutions en charge de l'enseignement public. **Notre fonction de médiateur est appréciée de tous.**

L'école publique a plus que jamais besoin de vous !

Dans des situations difficiles où, si nous n'y prenons pas garde, des écoles publiques peuvent être négligées par des autorités privilégiant l'école privée confessionnelle ou non : **L'école publique a besoin de vous.**

Dans une situation où les regroupements des Communes pourraient favoriser la fermeture d'écoles rurales : **l'école publique a besoin de vous.**

Vous comprendrez donc aisément que nous faisons appel à celles et ceux qui, ami(e)s de l'école publique, accepteraient de consacrer un peu de leur temps en devenant DDEN affecté(e) dans une école publique proche de son domicile.

Nous assurons la formation des Délégué(e)s Départementaux de l'Éducation Nationale.

Intéressé(e)s : renseignez-vous

<https://www.ddenunion49.com>

/Contactez-nous

ddenunion49@gmail.com